

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix – Travail- Patrie

 REGION DU CENTRE

 DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA

 COMMUNE D'EDZENDOUAN

 SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace- Work – Fatherland

 CENTER REGION

 MEFOU AND AFAMBA DIVISION

 D'EDZENDOUAN COUNCIL

 GENERAL SECRETARY

DECISION MUNICIPALE N° 076 /25/DM/C.EDZ/SG du 18 JUIN 2025
PORANT ATTRIBUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 04 FORAGES EQUIPES DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE (PMH) DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE D'EDZENDOUAN, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE. (EN PROCEDURE D'URGENCE ET HORS-LIGNE) SUIVANT L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 03/AONO/CIPM/C.EDZ /2025 DU 28 AVRIL 2025.

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'EDZENDOUAN,

Vu la constitution ;
 Vu la loi n°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et d'autres entités publiques ;
 Vu la loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées (CG.CTD);
 Vu la loi 2022/020 du 27 Décembre 2022 portant loi des finances de la république du Cameroun pour l'Exercice 2023
 Vu le Décret n°95/082 du 24 avril 1995 portant création de la Commune rurale d'EDZENDOUAN ;
 Vu le Décret N° 2020/758 du 18 décembre 2020, portant nomination de Monsieur KIN-NOU NANA Thierry, Administrateur Civil, aux fonctions de Préfet du Département de la Mefou et Afamba;
 Vu l'Arrêté N° 000200/A/MIINDEVEL du 05 Mars 2020, constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune d'EDZENDOUAN, Département de la Mefou et Afamba, Région du Centre ;
 Vu la Circulaire N°00000792/LC/MINFI du 24 Janvier 2025 relative à l'exécution au suivi et au contrôle de l'exécution des Budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'exercice 2025 ;
 Vu **L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT en procédure d'urgence N° 03/AONO/C-EDZ/SG /CIPM/2025 DU 28 AVRIL 2025**
 Vu le Procès-verbal de la CIPM auprès de la Commune d'EDZENDOUAN du 11 JUIN 2025 ;
 Vu la proposition d'attribution N°02/24/C-EDZ/SG/CIPM du 11 Juin 2025 de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'EDZENDOUAN;
 Considérant les nécessités de service ;

DECIDE

Article 1er : Le soumissionnaire SOTRASOL SARL classé 1^{er} dans les deux lots est attributaire des travaux de construction de 04 Forages équipés de Pompes à Motricité Humaines à l'Ecole Publique d'EBOL-NKOCK , CSI de MVOMDOUMBA Lot 1 au marché de NDZANA et d'EDZENDOUAN lot2 dans la Commune D'EDZENDOUAN, Département de la Mefou et Afamba, Région du Centre suivant l'appel d'offres national ouvert N° 03/AONO/CIPM/C.EDZ /2025 DU 28 AVRIL 2025 pour un montant TTC de CFA : 16 799 994 (seize millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quatorze) lot 1 et 16 799 994 (seize millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quatorze) lot 2 dans un délai d'exécution de 03 (trois mois) calendaires

Article 2 : La présente décision sera communiquée et publiée partout ou besoin sera.

Ampliations :

- MINMAP/YDE;
- ARMP/CE
- DD/MINEE/MAF
- DD/MINMAP/MAF
- DD/MINDEVEL/MAF
- PCIPM/EDZ;
- ATTRIBUTAIRES
- AFFICHAGE Chrono/Arch.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN, le 16 JUIN 2025
 Le Maire,
 Le Maire
 Alix Serge Diendong